

RAYMOND DELAPORTE

NOTICE SUR LES SEIGNEURIES

DE

LA ROCHE-HELGOMARCHI

LAZ & BOTIGUIGNEAU

EXTRAIT *du Bulletin de la Société Archéologique*

du Finistère, Tome XI.

QUIMPER

IMPRIMERIE COTONNEC. — LEPRINCE, SUCC^r, PLACE SAINT-COURETIN, 54

1913

FD 722

Notice sur les Seigneuries DE LA ROCHE-HELGOMARC'H LAZ & BOTIGUIGNEAU

Les archives du château du Grègo⁽¹⁾ concernant les évêchés de Léon et de Cornouaille sont en partie constituées par le fonds du marquisat de La Roche et de Goatarmoal et de la baronnie de Laz. Un certain nombre de pièces touchant les autres possessions des marquis de La Roche s'y rencontrent aussi avec des titres provenant des diverses familles ayant possédé ce marquisat et demeurés dans le chartrier de La Roche et de Laz. Leur présence au Grègo s'explique aisément. Il n'en est pas de même de certaines liasses -et non des moindres- qui ne semblent intéresser nullement ni le marquisat de La Roche ni ses propriétaires, par exemple de celles relatives à la famille Daniel de Coray, aux Augustins et aux Hospitalières de Carhaix ou encore à la seigneurie de la Haie-Douar en Berrien et à l'abbaye du Relec.

Le hasard qui a rassemblé ces documents a, par contre, dispersé les anciennes archives de La Roche et de Laz. En effet les pièces conservées au Grègo sont loin de constituer le fonds complet de ces seigneuries: Une simple notice sur leur histoire ne peut même être entreprise sans recourir à d'autres sources. Et pourtant l'étude de leur administration ne laisse pas de présenter un certain intérêt tant à cause de leur étendue que des familles à qui elles ont appartenu.

⁽¹⁾ En Surzur (Morbihan).

I

Le marquisat de La Roche et de Coatarmaal est d'origine toute artificielle. Il fut créé par Henri III en faveur de l'un de ses courtisans Troï lus de Mesgouez, suivant lettres du 8 mars 1576 publiées au Parlement le 5 octobre suivant ⁽²⁾, et formé par l'union des seigneuries de Coatarmaal ⁽³⁾, de La Roche-Helgomarc'h ⁽⁴⁾, de Laz et de Botiguineau ⁽⁵⁾. Ces trois dernières terres étaient contiguës et leur union forma jusqu'à la Révolution l'une des juridictions seigneuriales les plus importantes de la Cornouaille.

Les documents sont muets sur les origines de ces seigneuries. La baronnie de Laz⁽⁶⁾ telle qu'elle était constituée au xve siècle, comprenait la partie de la Cornouaille qui s'avancait en pointe dans le pays de Poher, du bourg de Coray jusqu'à quelques toises de la petite ville de Châteauneuf-du-Faou. Le chef-lieu en était le château de Laz⁽⁷⁾, qui s'élevait au bourg de ce nom, au bord d'un des anciens chemins, mettant Carhaix en communication avec la mer. Aucun vestige n'en subsiste ; on n'en retrouverait l'emplacement qu'en prenant pour guides les anciens titres. Il fut, en effet, abandonné de bonne heure par ses seigneurs, qui en arrivèrent à oublier le chef-lieu de leur seigneurie ; les aveux et les minus le passaient sous silence ⁽⁸⁾ mentionnant en première ligne le manoir de Trévaré⁽⁹⁾, qui n'était qu'un arrière-fief de Laz. Possédé en 1486 par un certain Jehan Droniou, ce manoir fut saisi féodalement en 1623 sur les héritiers de Jean de Leinlouet par Anne de Coatanezre, marquise de La Roche ⁽¹⁰⁾ et désormais conservé dans leur domaine utile par ses successeurs qui en firent leur résidence ordinaire.

Il était construit à la lisière de la forêt de Laz sur le versant nord des Montagnes Noires, dans une situation pittoresque d'où l'on découvrait une grande partie de la Haute-Cornouaille et du Poher. Les descriptions données dans les aveux laissent deviner la vie dont il était le centre. Outre le château, qui renfermait une bibliothèque choisie ⁽¹¹⁾ et ses dépendances immédiates, il y est parlé d'une boulangerie, d'un four avec fournil, d'un " pavillon pour le carrosse ", d'écurie, volière, maison à pressoir, étables et autres bâtiments de la métairie, jardin, puits, vivier, etc.. Ce n'était pas un simple manoir, c'était comme une petite cité au fond des bois.... En 1759, après la mort de Anne-Thérèse de Kernezne, le château délaissé par ses maîtres depuis des années avait besoin de réparations. Mais cet état de choses ne

⁽²⁾ Arch. Du Grego

⁽³⁾ En Plouzévédé, év. de Léon; Ce manoir était en ruines dès la fin du xvii siècle. Archives Loire Inf. B 1754

⁽⁴⁾ En Saint-Thois, év. de Quimper.

⁽⁵⁾ En Châteauneuf du-Faou

⁽⁶⁾ Nous ignorons à quelle époque remonte cette appellation

⁽⁷⁾ Aveu de Charles de Kernezne, vers 1630. Archives de Kerwoazec... « Maison et baronnie de Laz affermée 18 1. en 1700. » ; Arch. de la Loire-Inférieure, B. 2017. (Communications du Vic. du Halgouet).

⁽⁸⁾ Aveu de 1486. Arch. de la Loire-inf. B. 2017. - Minu. de 1501. Arch. du Finistère, A. 38, F° 175-176.

⁽⁹⁾ Nous n'adoptons pas l'orthographe fautive de Trévarez, que nous avons rencontrée pour la première fois dans une pièce de 1739. (Arch. du Fin., B. 856). La carte de Casinni porte Trévarès. Ogée écrit Trévarez ; cette graphie est devenue l'orthographe officielle, le nom véritable est Trévarré (1486, 1561, 1601, 1674, 1699, 1759; 1777) ou Trévaré (1681, 1763, 1768, 1777) qui représentent la prononciation actuelle, ou encore Trévaray (1616, 1735) pour une forme plus ancienne Trévarrec, encore employée cependant dans des actes de 1603 et 1720.

⁽¹⁰⁾ Arch. du Grégo

⁽¹¹⁾ Cambry. Catalogue des objets échappés au vandalisme révolutionnaire. Édit. Trévédy, p. 212 et suiv.

s'était pas amélioré quand, sous la Restauration, le chevalier de Fréminville vint le visiter. Ne nous en a-t-il pas laissé une description peu flatteuse ⁽¹²⁾ ?

Non loin du château s'élevait dès 1501 une chapelle sous le vocable de Notre-Dame. Une chapellenie de trois messes par semaine y était desservie, entretenue sur les revenus de la seigneurie⁽¹³⁾. Cette chapelle fut reconstruite en 1700 ⁽¹⁴⁾ et le clocher suivant la tradition ne serait rien moins que l'œuvre de Vauban...⁽¹⁵⁾. Au XIX, siècle elle est dédiée à saint Hubert et la baronne Bonté obtint de l'Empereur un décret, signé à Tilsitt, le 6 août 1807, l'autorisant comme oratoire domestique⁽¹⁶⁾.

La baronnie de Laz était d'une consistance très compacte. Elle comprenait la vaste paroisse de Laz, dont Saint-Goazec ne formait qu'une trêve, la presque totalité de Trégourez, où cependant la seigneurie de La Châtaignerie comptait d'importantes mouvances et enfin une notable partie de Coray⁽¹⁷⁾.

Le proche fief de Laz ne s'étendait pas sur tout ce territoire : plusieurs seigneuries ou manoirs en relevaient. C'étaient, en Laz, Coatbihan, Kerorhant, Les Salles, Stancorven, Rosilis-Ploué, Guern-an-Bastard, Le Plessis, - dans la trêve de Saint-Goazec, Kerbigodou et La Salle-Penquélen, - en Trégourez, La Villeneuve, Crec'hanveil et Kerguiridic, - en Coray, Keromnès.

Les droits honorifiques ne faisaient pas défaut à un fief de cette importance et le baron de Laz pouvait se dire premier prééminencier dans les églises ou chapelles de Saint-Germain, de Notre-Dame et de Saint-Augustin en Laz, de Notre-Dame de Trévarré, de Saint-Pierre et de la Madeleine, en Saint-Goazec, de Saint-Idunet et de Notre-Dame de Ponthouar en Trégourez.

Au nord de la baronnie de Laz, mais sur la rive droite de l'Aulne, s'étendait la seigneurie de Botiguigneau, en Châteauneuf-du-Faou. Autant ses dépendances sont nettement délimitées, autant ses origines et son développement sont ignorés⁽¹⁸⁾. Dès 1486 elle appartenait à la famille de Laval, comme la seigneurie de Laz dont elle partagea les vicissitudes ⁽¹⁹⁾

La seigneurie de la Roche-Helgomarc'h avait des limites plus imprécises que Botiguigneau et Laz. Elle était comprise dans les domaines de Châteaulin et de Quimper⁽²⁰⁾. Un grand nombre de manoirs en dépendaient ; c'étaient Poulmorgant et Kernalec en Saint-Thois, La Motte, Stanglevenen, Kerautret, Parc-Jean, Kervenou, Rosquillec, Roc'hou, Kercaledan, le Guern, Kerhervé, Kergolhuezen, Kereffran, Lannuchuezen, Kerampéoc'h et Quéneq'hdu en Briec, Kerigou et Kervaségan, en Edern.

L'ensemble de cette terre se composait de deux tronçons principaux : l'un, formé par la paroisse de Saint-Thois, environnait le château de La Roche-Helgomarc'h, antique forteresse audacieusement construite sur un roc escarpé, mais démantelée depuis

⁽¹²⁾ De Fréminville. Antiquités du Finistère, II, 197

⁽¹³⁾ Une somme de blé, une somme de seigle et 40 l. monnaie.

⁽¹⁴⁾ Communication du Vic. du Halgouet

⁽¹⁵⁾ Notes manuscrites sur Saint-Goazec, par M. Le Bec, conservées à la mairie de cette commune. -Mais que ne rapporte la légende ? On raconte bien qu'étant à l'école militaire de Brienne, Napoléon venait passer ses vacances à Trévaré chez le baron de Marbeuf, son protecteur, qui ne fut jamais d'ailleurs propriétaire de Trévaré.

⁽¹⁶⁾ Chan.. Peyron. Eglises et chapelles du Finistère. Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, xxxvii, 168

⁽¹⁷⁾ Le reste de cette paroisse relevait des Regaires de Cornouaille à cause du manoir des Salles.

⁽¹⁸⁾ La tradition locale affirme que cette seigneurie appartient aux Templiers.

⁽¹⁹⁾ Arch. de la Loire-Inf., B. 2017 (Comm. du Vic. du Halgouet).

⁽²⁰⁾ A Châteaulin mouvaient les possessions de La Roche en Saint-Thois, Gouézec, Pleyben et Lothey, ainsi que le manoir de Kerigou, en Edern, le reste de la seigneurie faisait partie du domaine de Quimper

une époque très ancienne. Et là, comme à Laz, on avait oublié le véritable chef-lieu de la seigneurie pour le transporter au manoir du Merdy, où dès le xv^e siècle devaient être payées les redevances féodales.

Le second tronçon, séparé du précédent par le fief de Guellevain dépendant de l'abbaye de Landévennec, couvrait une grande partie de l'immense paroisse de Briec avec ses trêves de Langolen, Landudal et Quilinen. La Roche-Helgomarc'h possédait encore des terres en Landrévarzec, en Edern, en Gouézec et jusqu'en Pleyben et en Lothey, ce qui lui donnait l'aspect d'une seigneurie déchiquetée par les envahissements de ses voisines. Même en Briec, ses dépendances étaient morcelées et ses ligences fréquemment contestées. Un grand nombre de vassaux y relevaient d'ailleurs soit du roi à cause de ses domaines de Quimper et de Châteaulin, soit de deux hautes justices, Les Salles de Landrévarzec appartenant comme Guellevain à l'abbaye de Landévennec et Quistint ou La Châtaigneraie.

Les barons de La Châtaigneraie furent en Briec les adversaires opiniâtres des marquis de La Roche. Profitant de l'enchevêtrement des fiefs, ils soutinrent contre eux au sujet des prééminences dans l'église de Briec, un procès qui, commencé en 1671, était pendant en 1789 et ne fut par conséquent jamais terminé⁽²¹⁾. La seigneurie de La Roche avait encore des prééminences dans les chapelles de Quilinen, Sainte-Cécile, Saint-Guennec, Le Pénity en Briec, Notre-Dame-des-Fontaines en Gouézec, en l'église tréviale de Langolen et paroissiale de Saint-Thois.

II

Le procès, dont il vient d'être question, n'aurait eu, paraît-il, d'autre cause que l'incurie du procureur fiscal en exercice, lors de la démolition de l'église de Briec. Il est en tout cas certain que l'administration de cette partie de la seigneurie de La Roche laissait beaucoup à désirer à cause de son éloignement du membre principal. Les devoirs seigneuriaux n'étaient pas rigoureusement exigés. Ainsi les sergenteries féodées au nombre de quatre (Lesmais, en Gouézec, Kerigou, en Edern, Kerautret et Lannuc'huezen, en Briec)⁽²²⁾, deviennent bientôt de simples appellations féodales sans signification pratique⁽²³⁾. Leurs propriétaires sont simplement tenus de se faire représenter aux plaids généraux de la juridiction.

Par contre, les droits immédiatement utiles sont perçus très régulièrement. De nature très diverse, devoirs féodaux, fermes muables, droits casuels, leur multiplicité en rend l'énumération difficile. Mais avant tout la suite de cour est exigée, non pas tant à cause des profits directs qu'en retire la seigneurie, que parce qu'elle constitue une reconnaissance formelle de la mouvance féodale. Aucune pièce n'est parvenue des greffes de La Roche, de Laz, ni de Botiguigneau, au temps de leur autonomie⁽²⁴⁾. Après la création du marquisat, la juridiction était exercée par les mêmes officiers, sénéchal, bailli, et procureur fiscal assistés de cinq à six sergents et

⁽²¹⁾ Arch. du Fin., B. 484,

⁽²²⁾ Lannuc'huezen ne devait le service que tous les trois ans. (Arch. du Grégo.)

⁽²³⁾ Il est à remarquer que deux des sergenteries féodées étaient situées dans une région où la Roche-Helgomarc'h n'avait pas de mouvances. Il a dû en être différemment dans le principe. Aux plaids généraux de 1781, il est question d'une sergenterie en Trégourez ; Penguernic, en la trêve de Landudal et Parc-Amou, en Landrévarzec, reçoivent également cette qualification. Par contre, il n'est pas fait mention de Lesmais. La seigneurie de Laz n'avait pas de sergenterie féodée.

⁽²⁴⁾ Nous savons seulement qu'en 1504 le sénéchal de Laz recevait 5 l. de gages et le bailli 10 s., qu'en 1520 le sénéchal et le procureur de La Roche étaient payés 2 l. par an : ces magistrats recevaient en outre des épices.

d'environ dix-huit procureurs qui cumulaient le plus souvent leur charge avec les fonctions de notaire. Les audiences se tenaient assez régulièrement de quinzaine en quinzaine, alternativement à Laz et à Briec, en exécution d'un arrêt du Parlement de 1665. Il y avait un auditoire dans chacune de ces localités⁽²⁴⁾. Les prisons se trouvaient à Laz⁽²⁵⁾ où se voyait également un pilier armorié aux armes de la juridiction avec cep et collier servant de pilori. Les fourches patibulaires à quatre piliers s'étaient autrefois élevées à proximité du bourg ; mais depuis longtemps elles étaient ruinées. De celles de La Roche-Helgomarc'h, on ne trouve aucune mention. Les juges seigneuriaux se déchargeaient, en effet, très volontiers sur les officiers des sénéchaussées du soin de poursuivre les criminels.

Laz relevait de Quimper et La Roche-Helgomarc'h, partie de Châteaulin, partie de Quimper. Les seigneurs justiciers étaient convoqués aux plaids généraux de ces sénéchaussées. Dans le principe, ils étaient accompagnés de leurs vassaux ; dans la suite ils se contentèrent de se faire représenter par le procureur fiscal de leur juridiction. Cependant l'ordre de convocation fut toujours jalousement envié et âprement défendu. A Châteaulin, le seigneur de La Roche prétendait être appelé le premier jour des plaids immédiatement après le vicomte du Faou et à Quimper, le troisième jour, aussitôt après le sieur de Guergorlay, c'est-à-dire après la menée de Laz. Conformément enfin aux règles féodales, lorsque la juridiction tombait en régal⁽²⁶⁾, par suite du décès du propriétaire, elle était exercée pendant une année par les juges de Quimper ou de Châteaulin, dans l'étendue de leur ressort respectif. En définitive, et sauf en ce qui concerne les procédures criminelles négligées à Laz comme dans les autres juridictions seigneuriales, la justice paraît y avoir été rendue normalement par des magistrats suffisamment instruits, consciencieux, sauf quelques défaillances individuelles, et remplissant d'autant plus volontiers leurs fonctions, qu'ils en retiraient immédiatement un bénéfice.

Les agents seigneuriaux, receveurs, procureurs fiscaux ou fermiers généraux donnent naturellement, le meilleur de leur temps à la perception des revenus de la seigneurie. Les rentes féodales payables les unes en nature, les autres en argent, ne varient pas ou du moins très rarement lors de nouveaux arrentements. Parmi ces droits, certains sont particuliers à une seigneurie : à La Roche, on rencontre un droit personnel, appelé staulaique, que le seigneur fait percevoir sur les lieux ; mais il n'est dû que lorsque la tenue n'est pas habitée par le fondateur⁽²⁷⁾ lui-même et à défaut de paiement le seigneur peut, en certains villages, faire abattre la porte de la maison. De leur côté, les habitants de Laz doivent à leur baron le Pucholdeliou, montant à 8 livres. Plusieurs tenanciers de cette paroisse doivent encore un droit de verrage de 10 deniers par tènement.

⁽²⁴⁾ De juin 1742 à juin 1743, il y eut vingt-six audiences (y compris les plaids généraux), dont dix-huit à Laz et huit à Briec. De décembre 1748 à juin 1749, il y eut treize audiences, dont six à Laz, six à Briec et une qui fut délivrée près de la chapelle de Saint-Yves, en Gouézec, il s'y tenait, en effet tous les ans des plaids le vendredi après la fête de saint Yves (19 mai).

⁽²⁵⁾ Extrait du registre d'écrous de la juridiction de La Roche et de Laz :

« Concierge des prisons de la juridiction du marquisat de la Roche et baronnie de Laz, située au bourg de Laz, vous êtes par moy soussigné, Guillaume Villepinte, sergent de la dite juridiction chargé du cadavre du nommé Luc Lamour du lieu de Rozelis-Bloas, en la paroisse de Laz, et ce à requête de M le procureur fiscal et en exécution d'ordonnance de M. le juge de la même juridiction en datte du jour d'hier, duquel cadavre vous faires bonne et seure garde, à Laz le 30 janVic.r 1785, environ les trois heures de l'après-midy. Villepinte sergent. »

⁽²⁶⁾ En Cornouaille une juridiction était dite en régal lorsqu'elle était exercée par les juges royaux pendant l'année de rachat,

⁽²⁷⁾ Nous ignorons le sens exact de ce mot. Actuellement à Gouézec, le mot propriétaire se traduit en breton par fondatour.

Les revenus casuels et les fermes muables, notamment les dîmes inféodées et les moulins sont une importante source de recettes⁽²⁸⁾. Moindres, mais non négligeables, sont les produits des champarts, des glans et paissons⁽²⁹⁾, des garennes et des herbages⁽³⁰⁾, du voyage et des épaves⁽³¹⁾. Le droit de recueillir les successions vacantes est souvent aussi une cause de bénéfices importants. Les revenus des greffes de la juridiction sont cependant moins aléatoires: au prix de location⁽³²⁾ produit direct du droit de justice, viennent s'ajouter les amendes prononcées par les juges au profit de la seigneurie.

Le seigneur tire enfin parti des richesses naturelles de son domaine. Il a, dans l'Aune et dans l'Odet, des pêcheries louées parfois moyennant un prix élevé. La terre de Laz comprend un certain nombre de forêts, celles de Laz proprement dite, du grand et du petit Runanhaye (aujourd'hui Runaire), de Quéinnec, de Roch-Daniel (aujourd'hui Royal), de Saint Anogot et de Quilvern. Au dix-huitième siècle la marine pour ses constructions de Brest et de Lorient y fait faire des coupes nombreuses et importantes.

Plusieurs carrières sont exploitées. La plus intéressante est l'ardoisière de Saint-Goazec. Ouverte à l'exploitation dès 1486, elle est louée à des particuliers. Mais le prix de location a beaucoup varié : De 10 l. en 1486, il est de 5 l. en 1501, de 138 l. en 1700, de 60 l. en 1765. En 1790 un mauvais entretien de la carrière, met en procès le marquis de La Roche et son locataire.

Une autre industrie s'est développée à Saint-Goazec au XVIII^e siècle. Près du bourg se trouve un moulin à papier affermé en 1765, 217 l. plus quatre rames de papier qui doivent être fournies au procureur fiscal.

Ce dernier est chargé de la gestion de la métairie dont il vend les produits. Les prairies donnent un grand nombre de milliers de foin⁽³³⁾ ; on y élève des veaux, on y engraisse des bœufs, pour être ensuite conduits aux foires des environs. Enfin les habitants de Châteauneuf viennent se fournir des légumes du jardin. Les auberges placées près des auditoires ont des clients assidus. Celle de Laz est louée 210 l. à un marchand de vins de Châteauneuf. Luc de Kernezne n'avait pas hésité à faire faire des démarches près du fermier des tabacs à Quimper pour établir un dépôt à Laz, où il y avait plusieurs foires par an. En 1648 son père Charles de Kernezne avait même obtenu des lettres patentes l'autorisant à y faire tenir un marché tous les mardis : il percevait, en effet, la coutume sur les marchandises vendues.

Commerce, agriculture, industrie, rien n'était négligé dans les seigneuries de La Roche et de Laz pour en augmenter les revenus. Quel en était en moyenne le total ?

⁽³⁴⁾ La marquise de La Roche déclarait en 1700 qu'il atteignait 4.694 l. 10s. 7d. mais qu'après défalcation des douaires, soultes de partage, il ne restait net que 1427 l. 12 s. 6 d. Cette estimation doit être exacte. Charles Colbert évaluait quelques années

⁽²⁸⁾ En 1765 le produit des dîmes des parcelles de Laz, Garros, Gorré-Laz et Botiguigneau est de 779 l. La même année les moulins sont loués 2060 l. il y en a, il est vrai, cinq à Laz et trois à La Roche.

⁽²⁹⁾ Droit payé pour l'enlèvement des glands et des raines et le pacage des bestiaux dans les bois. Il était de 6 l. à Laz en 1501.

⁽³⁰⁾ de 27 l., 40 s., à Laz, en 1486. Arch. de la Loire-Inf., B. 2017.

⁽³¹⁾ Affermés 17 s. 6 d. à La Roche en 1520

⁽³²⁾ 200 l. par an en 1766

⁽³³⁾ Vendu à raison de 12 l. le millier.

⁽³⁴⁾ En 1504, les fermes muables de Laz s'élèvent à 147 sommes 7 boisseaux de froment, 97 sommes nu boisseau de seigle. - Du 4- niai 45d8 au M août 1521 le receveur de la Roche-Helgomarc'h perçoit en argent, 607 l. 8 s. 3 d , en froment 93 sommes 3/8 de la mesure de la Roche, 53 sommes un boisseau et quart de la mesure de Brasparts, 844 bassinées et demie de froment, 59 sommes un boisseau et quart de seigle, 173 sommes d'avoine, 372 gélines et 9 livres de poivre.

auparavant ces seigneuries à 5.000 livres de revenu⁽³⁵⁾. Ce chiffre n'a rien qui doive surprendre, car si leur ressort était étendu, il comprenait une surface considérable de landes incultes dans les paroisses de Laz et de Saint-Thois.

III

Perdues au cœur de la Cornouaille, ces terres ne peuvent avoir d'autre histoire que celle des familles qui les ont possédées. Celles-ci, à la vérité, ne furent pas des moindres de la province. Le marquisat de La Roche appartint successivement aux Mesgouez, Coatanezre, Kernezne, Huchet de La Bédoyère, du Bot du Grégo et de Pontbellanger. Mais Laz et La Roche avaient eu auparavant leurs seigneurs particuliers.

Au début du xve siècle, la seigneurie de Laz appartenait aux Guergorlay⁽³⁶⁾. Elle passa dans la famille de Montfort puis dans celle de Laval par le mariage de Raoul VIII de Montfort avec Jeanne de Guergorlay, fille de Jean de Guergorlay et de Marie de Léon. Son fils, Jean de Montfort épousa Anne de Laval, et, après la mort de son beau-père, Guy XII, en exécution d'une clause de son contrat de mariage, prit les nom et titres de Guy XIII, sire de Laval et de Vitré. Il mourut le 12 août 1414, laissant plusieurs enfants, dont André de Lohéac et Louis de Laval-Châtillon. C'est à André de Laval, maréchal de France, connu sous le nom de maréchal de Lohéac, qu'échut la seigneurie de Laz. Il mourut sans postérité en 1485. Après lui, son frère Louis de Laval-Châtillon, devint seigneur de Laz⁽³⁷⁾. Né en 1411, il fut successivement capitaine de Jugon, gouverneur du Dauphiné, de la ville de Gênes et de Champagne, puis en 1466, grand-maître des Eaux et Forêts. Il mourut à Laval le 21 août 1489, sans enfant. Son neveu Guy XV, né à Moncontour en 1435, comte de Laval au décès de son père en 1486, hérita de la seigneurie de Laz et décéda lui-même à Laval le 28 janvier 1501. Son union avec Catherine d'Alençon avait été stérile. La terre de Laz échut donc à l'un de ses neveux, Nicolas, fils de Jean de La Roche-Bernard, qui prit le nom de Guy XVI. Il venait d'épouser Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, fille de Frédéric III d'Aragon, roi de Naples ; il en eut quatre enfants, dont Anne, née à Vitré le 23 septembre 1505, filleule d'Anne de Bretagne.

Anne de Laval épousa, en 1521, François de La Trémoille, prince de Talmont. C'est ainsi que la seigneurie de Laz, comme celle de Guergorlay, sortit du patrimoine des Laval⁽³⁸⁾, pour entrer dans celui de La Trémoille⁽³⁹⁾. Pour peu de temps, il est vrai. Ces terres étaient trop éloignées des résidences ordinaires des La Trémoille et d'accès trop difficile pour être administrées avec profit. En 1631, François de La Trémoille se déchargea de ce souci sur sa femme. Celle-ci mourut en 1553, avant survécu onze ans à son mari. Elle laissait huit enfants : Un partage intervenu entre eux en 1554 attribuait les seigneuries de Guergorlay et de Laz à Georges de La Trémoille, seigneur de Royan, d'Ollone et de Gençay, abbé de Notre-Dame de

⁽³⁵⁾ « Le marquis de la Roche-Conchar, gouverneur de Quimper, à cause de la dite terre et baronnie de Laz a environ 5.000 l. de rente ; il a d'autres terres en Léon et ailleurs. (Bibliothèque nationale, ms. 2204 de la Collection Colbert, f° 145 v°. -Communication de M. I. de la Rogerie). Voici l'évaluation donnée pour les seigneuries voisines : le marquisat du Tymeur, 40.000 l. de rente ; Kergoat-Trévigny, 40.000 l. ; Trésguidy, 4.000 l. ; Pomment ou Boiserait, 4.000 l. ; Pratulo, 3.000 ; Kersalaun, 7 à 8.000

⁽³⁶⁾ En 1426, nobles et métayers : Le sire de Guerncorlle, au manoir de Trévaray, exempt. (Bibl. rat. ms. fr. 3812. Ev. de Quimper, u° Laz.) (21) Arch. de la Loire-Inf., B. 2017.

⁽³⁷⁾ Arch. de la Loire-Inf n. 2017.

⁽³⁸⁾ De Broussillon. La maison de Laval, III 1 17, 212-244, 325-339 ; IV, 5-19, 65, 112).

⁽³⁹⁾ L. DE la Trémoille. Inventaire de François de la Trémoille et comptes d'Arme de Laval, 93, 963, 474, 175. 243. - Les La Trémoille pendant cinq siècles, III, v-x, 72, 91-96.

Chambon et de Saint-Laon de Thouhars. Après s'être démis de ces abbayes, Georges de La Trémoille épousa Madeleine de Luxembourg, fille de François de Luxembourg, vicomte de Martigues et de Charlotte de Bretagne. Il servit très fidèlement Charles IX et Henri III et mourut à Poitiers en 1584.

Il n'était plus depuis longtemps seigneur de Laz. Dès 1558, le dépècement de cette terre était commencé. Le bois de Quéinnec était vendu, puis le fonds afféagé⁽⁴⁰⁾ Le 8 septembre 1561, la seigneurie de Botiguigneau était aliénée⁽⁴¹⁾. Le même jour Henry Kersaudy, sieur de Coatanguern achetait de Georges de La Trémoille les rentes dues sur les terres qu'il tenait de la seigneurie de Laz, en Trégourez et en Coray⁽⁴²⁾. La vente de cette seigneurie elle même doit avoir été passée vers la même époque.

IV

De même que Laz, le fief de La Roche-Helgomarc'h fut possédé par des familles célèbres. En 1426 il appartenait au sire de Rostrenen⁽⁴³⁾.

Il s'agit évidemment de Pierre VIII, de Rostrenen, mort à Paris en 1440 et qui épousa Jeanne du Guerneur, dame du Ponthou, nièce du fameux Tanguy du Châtel⁽⁴⁴⁾. L'une de ses filles Jeanne eut en partage La Roche-Helgomarc'h et l'apporta dans la maison du Faou par son mariage avec Guyon du Quélenec, vicomte du Faou⁽⁴⁵⁾. Après elle, les seigneurs de La Roche-Helgomarc'h furent successivement son fils Jean du Quélenec, vicomte du Faou, mort en 1520⁽⁴⁶⁾ et son petit-fils Charles, également vicomte du Faou. La fille de ce dernier, Marie du Quélenec reçut en partage La Roche-Helgomarc'h et épousa Joachim de Sévigné. Pierre de Sévigné, seigneur de Vigneu, baron de Crespon recueillit la terre de La Roche dans la succession de sa mère. Il la conservait encore en 1559⁽⁴⁷⁾. Mais en raison de sa situation, il ne tarda pas à s'en défaire.

V

Sous le règne de Charles IX, les terres de La Roche-Helgomarc'h et de Laz étaient aux mains de la famille de Mesgouez. Le manoir de Mesgouez était situé à gauche de la route menant de Saint-Renan au Conquet, dans la trêve de Lamper, en Ploumoguier. La famille qui en portait le nom tenait une place importante dans le Bas-Léon. Au xv^e siècle Bernard de Mesgouez épousa Jeanne, héritière de Coatarmoal, et par son mariage devint propriétaire de cette seigneurie⁽⁴⁸⁾ Un siècle après, le chef du nom, Guillaume de Mesgouez, de son mariage avec Françoise Campir, eut au moins trois enfants : 1^o Françoise de Mesgouez qui épousa Jean du Dresnay, demeurant en 1574 au manoir de Crédiéc, en Riec ; 2^e René de Mesgouez, sieur de Kermoalec qui, pendant les guerres de la Ligue pilla, comme

⁽⁴⁰⁾ Arch. da Grégo.

⁽⁴¹⁾ (Comm. du Vic. du Halgouet).

⁽⁴²⁾ Arch. du Grégo

⁽⁴³⁾ Bib. Nat. ms. fr. 3812. Ev. de Quimper, V^o Santoez

⁽⁴⁴⁾ Elle mourut en 1444 (arch, du Grégo).

⁽⁴⁵⁾ COMTESSE du Laz. La baronnie de Rostrenen, 17, 18, 40.

⁽⁴⁶⁾ Arch. Loire Inf. B 2035, Arch. Du Grego.

⁽⁴⁷⁾ Arch. du Grégo.

⁽⁴⁸⁾ P. De Gourcv. Armorial,II, 267-268

son frère Troïlus, les biens de l'abbaye de Landévennec ⁽⁴⁹⁾ et 3e Troïlus de Mesgouez qui recueillit dans l'héritage de ses parents les terres dont fut constitué son marquisat.

Sa vie mouvementée et pleine d'aventures attend encore un biographe. Dès 1550, il est page de Catherine de Médicis et en devient l'un des favoris. La protection de cette reine lui vaut tous les honneurs. De son côté il ne lui ménage pas son dévouement. En 1568, le poste de gouverneur de Morlaix est créé pour lui. Chevalier de l'Ordre du Roi il préside la Noblesse aux Etats de Nantes en 1574. À cette époque, il résidait ordinairement au château de Lissait, en Laniscat qui appartenait à sa femme Claude du Auch⁽⁵⁰⁾. L'érection du marquisat de La Roche et de Coatarmoal date, on le sait, de 1576. En mars 1577 Troïlus de Mesgouez est autorisé à équiper une flotte pour se rendre à Terre-Neuve et le 3 mars 1578 il en est nommé le vice-roi. Il était, en 1589, gouverneur de Fougères et accourait au secours de cette place menacée par Mercœur, quand il fut fait prisonnier à Sablé. Ses papiers et ses titres lui furent enlevés. Il ne recouvra la liberté qu'en 1596 et en profita aussitôt pour essayer de s'emparer de l'île d'Ouessant, mais il échoua. Gouverneur de Saint-Lô et de Carentan en 1597 il obtint l'année suivante de Henri IV le titre de lieutenant général « pour la conquête des terres du Canada, Hochelaga, Ile du Sable, La Grande Baie, Labrador et pays adjacents ⁽⁵¹⁾. Mais il n'apparaît pas qu'il traversa de nouveau l'Océan. Il mourut sans enfant vers 1606. Il s'était marié d'abord à Claude du Juch, puis à Marguerite de Tournemine.

Son marquisat passa donc à sa nièce Anne de Coatanezre épouse en premières noces de Charles de Kernezne, d'une famille originaire du Bas-Léon, puis en secondes noces de Jean de Carné, seigneur du dit lieu et de Coatcanton. Elle vivait encore en 1624 et habitait en Scaër le château de Trévalot, propriété de la famille de Carné⁽⁵²⁾. Son fils Charles de Kernezne lui succéda. Marquis de La Roche et de Coatarmoal, baron de Laz, vicomte du Curru, châtelain de Pennanéac'h, Languéouez, Keruzas et Kercharles, vicomte de Carentan et de Saint-Lô⁽⁵³⁾, il était chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de sa Chambre. Il fut nommé gouverneur de la ville de Quimper et mourut en 1677, laissant au moins quatre enfants de son mariage avec Robine de Marbeuf, trois fils et une fille.

L'ainé des fils Charles-Robert posséda les mêmes biens et jouit des mérites honneurs que son père, mais il ne lui survécut que deux ans. Sa femme Marie Barbier ne lui ayant pas donné d'enfant, sa succession fut recueillie par Charles-Louis de Kernezne, fils de son frère Jean-François-Antoine. Charles-Louis de

⁽⁴⁹⁾ P. De Courcv. Itinéraire de Nantes ci Best, 321. - H. Bourde De La Rogerie. Le prieuré de Saint-Tutuarn (BuR, de la Soc. Archéol du Finistère, xxxii, 148).

⁽⁵⁰⁾ Arch. du Grégo.

⁽⁵¹⁾ D'après Pierre Bergeron, le marquis de La Roche se serait rendu en Amérique sous Henri III une tempête le rejeta de l'île du Sable sur les côtes de Bretagne, où Mercœur, le retint prisonnier cinq ans. Dès sa libération; il s'occupa de faire rapatrier ses compagnons restés à l'île du sable et obtint une seconde commission, mais la mort mit fin à ses projets. Le récit de Bergeron est inexact en partie. D'autre part Luc de Kernezne dans un factum de 1696, prétend que c'est, au Canada que son prédécesseur fut fait prisonnier de guerre et que pendant son absence, le château de La Roche, où étaient conservés les titres de la seigneurie, fut brûlé. (Arch. du Grégo). C'est une autre erreur. La destruction de ce château est antérieure aux guerres de religion. M. Le Bec s'est fait l'écho d'une tradition différente dans ses Notes sur Saint-Goazec « La Fontenelle aurait incendié La Roche en Saint-Thois et pillé les possessions du « baron de Laz, dont il était l'ennemi personnel ». - Voir A. DE BARTHELEMY. Documents sur la Ligue en Bretagne, 19, 223. - Ogée. Dictionnaire vic. Laz. - Dusieux. Les grands faits de l'histoire de la géographie, III, G. Toscer. Le Finistère pittoresque, II, 59.

⁽⁵²⁾ Arch. du Grégo

⁽⁵³⁾ Arch. de Kerwoazec. Aveu de Laz. (Comu. du Vic. du Halgouet).

Kernezne, marquis de La Roche épousa Gabrielle de Lescu, mais mourut aussi sans postérité en 1687. Sa veuve épousa Jean d'Acigné et se retira au château de La Mancellière en Baguer-Pican⁽⁵⁴⁾.

Le marquisat de La Roche fut alors recueilli par Luc de Kernezne, troisième fils de Charles. Déjà âgé quand il hérita de son neveu, il mourut en 1699 laissant quatre enfants de son mariage avec Anne-Françoise de Robien: Joseph-Luc, Anne-Thérèse, Marie-Angélique et Luce-Corentine⁽⁵⁵⁾.

Joseph-Luc de Kernezne, marquis de La Roche, né en 1692, fit ses études à Paris puis revint se fixer à Trévaré, d'où il prit part à la conjuration de la noblesse bretonne. En janvier 1720 il se rendit à Paris pour solliciter, déclara-t-il plus tard, au sujet du procès relatif aux prééminences de l'église de Briec, alors pendant au Conseil du roi. Ses démarches n'aboutirent pas ; il apprit bientôt une nouvelle qui y coupa court : la Chambre royale établie à Nantes, depuis quelques mois, venait de rendre contre lui, le 12 janvier 1720, un décret de prise de corps. Il gagna donc à Nantes et le 221 février il fut arrêté « sur le bon plaisir du roi » et confié à la garde du sieur du Clos, major du château. Le même jour, le conseiller Nicolas-François Midorge lui fit subir un interrogatoire. A l'en croire, son voyage à Paris n'avait d'autre but que ses affaires Il y était resté quinze jours seulement, passant tout son temps, chez les prêtres de l'Oratoire, où il logeait avec son oncle le président de Marbeuf venu à Paris pour consulter des médecins. Ses relations fort restreintes se bornaient au prince de Tingry, à la présidente douairière de Marbeuf et aux praticiens et il n'était question entre eux que des souffrances du malade. Il n'ignorait point (la chose étant de notoriété publique) que la noblesse de Bretagne avait formé une association ; mais il n'en connaissait ni le but ni l'organisation. Midorge s'étonna fort de cette ignorance, l'accusant précisément d'être l'un des trois commissaires de l'évêché de Quimper chargés de correspondre avec Albéroni et la Cour d'Espagne et de soutenir le zèle des conjurés ! Le jeune marquis de La Roche répondit n'avoir jamais rempli ces fonctions ; il nia de même avoir assisté aux réunions tenues dans les forêts de Lanouée, de Lanveaux et de Pontcallec. Il s'était bien rendu à la dernière foire de La Martyre, mais pour y acheter des chevaux, il y rencontra d'autres gentilshommes venus dans le même but et notamment le sieur de Villeneuve Kersulguen, qu'il avait déjà vu deux fois par hasard à Quimper⁽⁵⁶⁾ ; les autres lui étaient inconnus. Midorge se montra de nouveau surpris. Le marquis de La Roche, « né gentilhomme avec de gros biens devait s'en faire honneur et connaître les gentils« hommes de sa province ! » Celui-ci répliqua que le château de Trévaré était à quatorze lieues de La Martyre et qu'il y vivait très retiré avec sa mère, Ne connaissant par suite que fort peu les autres inculpés comme Talhouet-Bonamour et du Groesquer⁽⁵⁷⁾, qu'il avait rencontrés quelques fois à Rennes. Du Groesquer était venu cependant au printemps 1719 lui demander l'hospitalité à Trévaré ; mais il partit de très grand matin. De même Pontcallec, accompagné de Muzillac⁽⁵⁸⁾ avait dîné chez lui un soir de l'été précédent ; toutefois, pendant ce repas, il n'avait été rien dit de contraire au service du Roi.

Cet interrogatoire conduit mollement ne fournit aucune charge sérieuse contre le marquis de La Roche. On semblait lui faire surtout grief de ses relations avec

⁽⁵⁴⁾ Chan.. Peyron. Notice historique sur les retraites de Quimper et d'Angers, 17.

⁽⁵⁵⁾ Arch. de la Loire-inf., B. 2017 (Comm. du V- du Halgouet).

⁽⁵⁶⁾ Marc-Antoine de Kersulguen, sieur de la Boissière, demeurant au manoir de la Boissière, en Pluguffan

⁽⁵⁷⁾ François-Augustin du Groesquer

⁽⁵⁸⁾ Propriétaire de Pratulo, en Cléden-Poher.

Kersulguen, or à ce dernier aucune question ne fut posée touchant ces entrevues ! Etait-ce un dessein ?... On sait l'horrible épilogue de cette triste affaire de Pontcallec et comment se termina sur la place du Bouffay à Nantes l'un des derniers soubresauts de vie de la nation bretonne : En exécution de l'arrêt du 26 mars 1720, Pontcallec, Montlouis, Talhouet-Le Moyne et du Couëdic furent décapités. Seize fugitifs, dont Talhouet-Bonamour et du Groesquer furent, le lendemain, exécutés en effigie. Joseph Luc de Kernezne voyait les portes de sa prison s'ouvrir devant lui ⁽⁵⁹⁾ Il se retira à Trévaré et mourut vers 1737.

Sa veuve Françoise-Thérèse-Claude-Hélène de Lescouet beaucoup plus jeune que lui (elle était née vers 1716) lui survécut de longues années. Fidèle -à sa mémoire, elle se mêle activement à l'affaire, de Bretagne, qui, sous le gouvernement du duc d'Aiguillon, divisa le Parlement et souleva la province. Tant au château du Bochet, en Bourg-des-Comptes, qu'à Paris, elle lutte contre le pouvoir royal représenté par le duc d'Aiguillon. Comme elle entretenait de Paris une correspondance suivie avec Rennes, on l'emprisonna pour la faire cesser⁽⁶⁰⁾.

Le 25 juin 1765 en exécution des ordres du roi, Miché de Rochebrune, commissaire au Châtelet, accompagné de l'inspecteur de police Buhot se transporta à dix heures et demie du soir, rue des Grands-Augustins où demeurait la marquise de La Roche. Ses papiers furent mis sous scellés. Ils ne laissaient aucun doute sur ses opinions ⁽⁶¹⁾ elle fut le soir même conduite à la Bastille. Son état de santé et les attaques de gravelle, auxquelles elle était sujette, lui rendirent son incarcération particulièrement pénible. « Si les personnes « qui ont la bonté de s'intéresser à moi, écrivait-elle le 9 juillet, connaissent l'état où je suis, elles redoubleraient leurs « instances ; mais on ne sait rien de ce qui se passe ici et j'y « mourrais, sans qu'on en fût informé... Je ne crois pas, ajoutait-elle, que les fautes que j'ai commises ne soient pas très expiées par quinze jours de Bastille ». On la laissait bien sortir dans une cour, mais qui était encombrée de matériaux et surplombée de dangereux échafaudages. On lui prêtait des livres, mais quels livres ! ⁽⁶²⁾ De plus elle avait mille difficultés à obtenir du linge de rechange et sa femme de chambre, dont les soins lui étaient si nécessaires, lui fut enlevée. A la fin de juillet, sans doute avec l'espoir d'une prochaine libération, sa santé s'améliora. Le séjour de la Bastille lui demeurait aussi odieux et elle multipliait ses lettres pour réclamer son élargissement. Le 10 septembre elle fut enfin prévenue qu'elle allait être exilée à Moulins et le 19, de bon matin, elle montait dans une berline attelée de six chevaux, qui prenait la route du Bourbonnais, précédée de deux domestiques à francs étriers. Au bout de quatre jours de voyage, la marquise de La Roche arrivait à Moulins et se présentait devant le maire, qui lui délivrait un certificat de présence ⁽⁶³⁾.

Du Bourbonnais revenons en Bretagne. Les trois belles-sœurs de la marquise douairière de La Roche étaient mortes depuis bien des années. La plus jeune Luce-Corentine de Kernezne, demoiselle du Curru, s'était consacrée aux œuvres de piété et de dévotion. Elle avait fondé une mission qui devait se donner tous les dix ans

⁽⁵⁹⁾ Bibliothèque de l'Arsenal. Arch. de la Bastille, cartons 40.685 et 90.687. (v) B. Poquet. Le duc d'Aiguillon et La Chalotais.

⁽⁶⁰⁾ B. Poquet. Le duc d'Aiguillon et La Chalotais.

⁽⁶¹⁾ Rennes 23 février 1753 : a Mille remerciements, Madame, de la chanté son que vous avez vu la bonté de m'envoyer ; elle est charmante et fait fortune ici. Vous êtes le seul soulagement à nos maux. »

⁽⁶²⁾ Les 14°, et 15° volumes des voyages de l'abbé Prévost et les voyages de l'amiral Xanton.

⁽⁶³⁾ Bibl. de l'Arsenal. Arch. de la Bastille, carton 10685 et 10687

alternativement à Laz et à Milizac par les Jésuites de Quimper. La suppression momentanée de cet ordre fit disparaître cette fondation. Mais, délaissant la Basse Bretagne, Luce de Kernezne, s'était retirée à Rennes, dans la communauté de Saint yves ⁽⁶⁴⁾ et était morte en 1743. Sa sœur Marie-Angélique, dame de Coatarmoal, mourut vers la même époque⁽⁶⁵⁾. Quant à Anne-Thérèse, l'aînée des filles de Luc de Kernezne, elle s'était d'abord fixée à Rennes, puis à Paris, où elle mourut sans alliance en 1759. En 1737 elle avait hérité, après la mort de son frère Joseph-Luc, du marquisat de La Roche.

Sa succession fut recueillie par Marie- Aude-Jacquette du Châtel, veuve de Hugues-Humbert Ruchel de La Bédoyère.

Elle résida peu à Trévaré, mais eut à cause de son sénéchal des démêlés avec ses vassaux de Laz. Il fut, paraît-il, question au Conseil du roi d'exiler les habitants de cette paroisse et de les remplacer par des Canadiens.

La comtesse de La Bédoyère mourut en 1768. Sa fille Jeanne-Charlotte, de son mariage avec Thomas Scholastique du Bot du Grégo, avait un fils Charles-h'rançois-Jules, qui au décès de son aïeule devint marquis de La Roche, il habita Le Grégo, Trévaré et Quimper, où il faisait partie de la Loge Maçonique. Il mourut à Trévaré le 23 mai 1812. Sa fille Louise-Exupère-Charlotte du Bot du Grégo, issue de son union avec Jeanne -Françoise-Vincente-Thomas de La Caunelave, épousa en premières noces Antoine-Louis-Henri d'Amphernet de Pontbellanger, qui succomba dans les guerres de la Chouannerie, puis le général Michel-Louis-Joseph Bonté. Elle mourut au château de Trévaré le 297 janvier 1926, laissant un fils, né en 1788, Charles-Félix de Pontbellanger. Celui-ci ne survécut que quelques mois à sa mère ⁽⁶⁶⁾.

L'aîné de ses enfants, Michel de Pontbellanger, recueillit dans son lot ce qui subsistait, après la Révolution, de l'ancienne baronnie de Laz, groupé autour de Trévaré. Mais ces biens ne tardèrent pas à passer par acquêt dans la famille Monjaret de Kerjégu.

Le château de Trévaré reconstruit récemment apporte une vie nouvelle dans ces solitudes. Il détache sur les tonalités changeantes des frondaisons de Laz, l'harmonieuse silhouette de ses constructions magnifiques... Mais de ces seigneuries qui jadis s'étendaient entre Quimper et Châteauneuf-du-Faou, qui furent le patrimoine de grandes familles, constituant comme de petits états avec leur justice, leur administration, leurs finances et même leurs usages particuliers, que reste-t-il aujourd'hui ? A Laz, peut-être une dénomination cadastrale, à La Roche, un pan de muraille et quelques sapins croissant sur des décombres, çà et là des écussons martelés, une inscription à demi effacée, d'imprécises légendes ⁽⁶⁷⁾ et, fidèles gardiennes du passé, quelques liasses poussiéreuses d'archives.

Raymond DELAPORTE. 1913

⁽⁶⁴⁾ Semaine religieuse de Quimper et de Léon, XVIII, n° 13, 14, 15, 97. (3) Arch, du Fin, B. 64.

⁽⁶⁵⁾ Archives du Finistère B. 64

⁽⁶⁶⁾ Il mourut cri 1827

⁽⁶⁷⁾ On raconte que le seigneur de Kergonniou, en Lennon, avait le droit de pénétrer dans la cuisine du manoir de Trévaré, d'y faire éteindre le feu, balayer les cendres et placer un fauteuil pour s'asseoir dans la cheminée. Cette tradition doit être le souvenir mal expliqué d'une des solennités prescrites par la coutume de Bretagne pour la prise de possession des droits immobiliers. Le seigneur de Kergonniou aurait agi à la requête du propriétaire de Trévaré et en qualité de procureur ad reni. Cette hypothèse se fortifie de ce fait que parmi les seigneurs de Kergonniou on compte plusieurs hommes de loi du xv^e au xvii^e siècle.